

Destinataires : Directrices générales et directeurs généraux des équipes de santé familiale de l'Ontario

Expéditeur : Phil Graham, chef des Équipes de santé familiale et programmes connexes

Objet : Inclusion de nouveaux fournisseurs de soins de santé axés sur la collaboration interprofessionnelle dans les ESF

Les équipes de santé familiale (ESF) de l'Ontario progressent bien dans les démarches qu'elles ont entreprises pour élargir l'accès provincial à des programmes et à des services de soins primaires complets et de qualité fondés sur les besoins des patients et des collectivités. Vous nous avez fait comprendre, à l'occasion, que les paramètres établis par le ministère multiplient les obstacles qui vous empêchent de fournir ces programmes et services centrés sur la personne. Bien que des travaux visant à éliminer en partie ces obstacles soient en cours, le présent message vise à vous informer d'une mesure provisoire qui donnera aux ESF une plus grande souplesse pour fournir aux patients les soins qu'il leur faut, là où il faut.

Dès maintenant, le ministère commence à autoriser d'autres types de professions à fournir des services au sein d'une ESF. Les nouvelles professions admises comprennent les chiropraticiens, les physiothérapeutes et les thérapeutes respiratoires. Ces professionnels viennent s'ajouter aux adjoints au médecin, qui ont été intégrés au début de l'exercice financier. Leur rôle est expliqué ci-dessous.

Chiropraticiens :

L'intégration de chiropraticiens et de chiropraticiennes dans les équipes de santé familiale (ESF) peut apporter à celles-ci une expertise dans la gestion de nombreuses affections, dont la lombalgie, la douleur cervicale, les maux de tête, ainsi que les lésions ou ennuis articulaires, et peut contribuer dans une large mesure aux programmes de soins primaires axés sur la collaboration interprofessionnelle dans des domaines comme la gestion des maladies chroniques, les soins aux personnes âgées, la prévention des blessures et la promotion de la santé. Les chiropraticiens seront également invités à répondre à l'appel de candidatures concernant un projet pilote en matière de lombalgie pour les milieux de soins primaires qui sera communiqué sous peu aux ESF, aux cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, aux centres de santé communautaire et aux centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones.

Physiothérapeutes :

L'intégration de physiothérapeutes dans les équipes de santé familiale (ESF) peut apporter à celles-ci une expertise dans l'évaluation des fonctions physiques, dans la réadaptation et dans le traitement et la prévention des dysfonctions physiques. Grâce à cette expertise, les physiothérapeutes peuvent contribuer de près aux programmes de soins primaires axés sur la collaboration interprofessionnelle dans des domaines tels que la gestion des maladies chroniques, les soins aux personnes âgées, la prévention des maladies et la promotion de la santé. Comme de nombreuses ESF le savent, l'intégration actuelle des physiothérapeutes dans les milieux de soins primaires axés sur la collaboration interprofessionnelle découle de la réforme provinciale de la profession de physiothérapeute entreprise dans le cadre d'un

processus d'appel de candidatures. Des décisions à cet égard sont attendues dans le courant de cet automne ou de cet hiver. Les physiothérapeutes seront également invités à répondre à l'appel de candidature concernant un projet pilote en matière de lombalgie pour les milieux de soins primaires qui sera communiqué sous peu aux ESF, aux cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, aux centres de santé communautaire et aux centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones.

Thérapeutes respiratoires agréés :

L'intégration de thérapeutes respiratoires agréés dans les équipes de santé familiale (ESF) peut apporter aux équipes interprofessionnelles une expertise spécialisée touchant un vaste éventail de services de traitement et de diagnostic liés à la santé pulmonaire. Parallèlement à leur participation à la prévention des maladies et à la promotion de la santé, les thérapeutes respiratoires agréés peuvent contribuer utilement aux programmes des ESF pour la gestion des maladies chroniques, particulièrement la gestion des maladies chroniques respiratoires. Plusieurs thérapeutes respiratoires agréés travaillent au sein d'ESF par leur participation au Programme d'aide aux fournisseurs de soins primaires pour l'asthme et à diverses initiatives concernant les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), mais ces changements corroborent cet arrangement pour favoriser une inclusion plus vaste.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le rôle et la rémunération de ces professionnels dans le [Guide de rémunération des fournisseurs multidisciplinaires](#), affiché dans le site Web du ministère. Notez que d'autres contenus Web sont en cours de mise à jour pour refléter ces modifications et les autres changements apportés aux programmes.

Il est important de noter qu'en dehors de l'appel de candidatures actuel ou prévu pour la physiothérapie et la lombalgie dans les milieux de soins primaires, aucun financement additionnel n'est offert pour l'exercice 2013-2014 à la suite de ces nouveaux ajouts. Les ESF qui souhaitent pourvoir des postes vacants sont priées de communiquer avec leur représentante ou représentant ministériel désigné.

Cordialement,

Phil Graham
Chef, Équipes de Santé Familiale et Programmes Liés